

37 - Maison Victor Hugo - Dépôt-vente dans la boutique

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La boutique de la Maison Victor Hugo propose à la vente divers objets et livres en lien avec Victor Hugo (bandes dessinées, biographies, etc.).

La plupart des objets et livres vendus sont achetés auprès de fournisseurs et revendus au sein de la boutique.

Afin d'offrir une plus grande diversité d'objets et de livres, il est proposé, comme pour les musées du centre, d'opter pour la solution du dépôt-vente.

Cette formule permet à des dépositaires (artisans, libraires) de vendre leurs produits par notre intermédiaire en contrepartie d'un pourcentage allant de 9 à 35 %.

Cette organisation permet de diversifier le type de produits proposés à la vente sans que la Ville ait la nécessité d'acquérir ces produits.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le principe du dépôt-vente dans la boutique de la Maison Victor Hugo,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions et avenants se rapportant aux dépôts-vente dans la boutique de la Maison Victor Hugo.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.